



Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Le RLPi vise à encadrer la pose des enseignes, pré-enseignes et publicités.

Depuis son entrée en vigueur en avril 2023, il s'applique à l'ensemble des 73 communes du GPS&O et remplace les 18 règlements locaux de publicité communaux.

Infos pratiques

- [Retrouvez toutes les informations concernant élaboration du RLPI sur le site de GPS&O](#)